

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX - PRESTATIONS DE TYPE P2 - AVENANT N° 1

Séance du 30 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : M. CHAPUIS Gérard (représenté par M. BLEIN Jean), Mmes BARDON Fabienne (représentée par M. ARGENTI Bernard), CARRARA Carole (représentée par M. FERRARI Jean).

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, PIFFADY Philippe, Mmes CHENET Valérie, JOLY Fabienne, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 17 présents, 3 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux - prestations de type P2 avait été passé avec la société STI (exploitation des bâtiments communaux - partie Travaux/ESSAM (exploitation des bâtiments communaux) - 35, Rue Jules Guesde - 69100 VILLEURBANNE, notifié le 9 Octobre 2013 pour une durée de 1 an, renouvelable par reconduction expresse sans que sa durée n'excède 4 années (9 Octobre 2017) pour un montant de : H. T. 4 803.00 €.

Le présent avenant a pour objet de :

- modifier l'adresse de la société : 65 bis, Alexandre Dumas - 69120 VAULX EN VELIN.

- prolonger le délai d'un an afin de relancer une nouvelle consultation et en intégrant des prestations complémentaires pour un montant total de : 409.27 € H. T.

Soit un montant total du marché de : 5 435.29 € H. T. pour un an

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à la modification de l'adresse de la société et la prolongation du délai d'un an afin de relancer une nouvelle consultation et en intégrant des prestations complémentaires, soit un montant de : 5 435.29 € H. T. pour un an.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à la modification de l'adresse de la société et la prolongation du délai d'un an afin de relancer une nouvelle consultation et en intégrant des prestations complémentaires, soit un montant de : 5 435.29 € H. T. pour un an.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI.